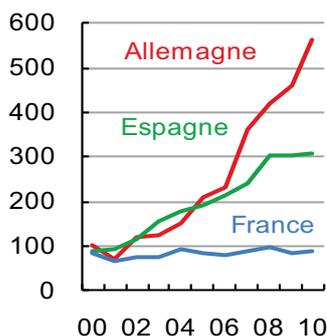


## Allemagne, Espagne : Main d'œuvre à coût faible Un avantage comparatif

Sur le marché européen du porc, alors que la production française est relativement stable, l'Allemagne et l'Espagne connaissent de fortes croissances de la production et des exportations, notamment de produits à forte incorporation de main-d'œuvre. Ces deux pays détiennent un avantage comparatif par leurs politiques sociales qui réduisent le coût de la main-d'œuvre et par conséquent les coûts totaux de production de viande de porc.

Depuis 2000, les abattages de porcs se sont accrus en Allemagne (+40%), sous l'effet d'un développement de la production et de l'importation de porcs vifs. Ils ont aussi progressé en Espagne (+17%) alors qu'ils étaient stables en France. Accompagnant cette croissance, le commerce extérieur de produits du porc progresse. La croissance fulgurante des exportations de pièces désossées fraîches, réfrigérées et congelées entre 2000 et 2010, (+440% en Allemagne, +248% en Espagne, +7% en France) révèle une recherche de valeur ajoutée par des produits à fort besoin en main-d'œuvre.

### Exportations de désossé FRC (milliers de tonnes)



Source : IFIP d'après douanes

Au sein de l'Union européenne, le droit du travail montre des disparités importantes se répercutant sur le niveau des salaires et les conditions d'emploi. Sur les 27 Etats membres, sept, dont l'Allemagne, n'ont pas fixé de salaire minimum.

En décembre 2011, le taux de chômage moyen en Union européenne s'élevait à 9,9%, niveau de la France. L'Espagne présentait le taux de chômage le plus élevé d'Europe avec 22,9%, l'Allemagne avait l'un des plus faibles avec 5,5%.

### DES DIFFÉRENCES DE DROIT DU TRAVAIL

L'Etat allemand intervient peu dans le marché du travail. En l'absence salaire minimum et de convention collective dans le secteur de l'industrie de la viande, les entreprises ont une certaine liberté sur les salaires. Contournant les restrictions d'accès au marché du travail allemand après les élargissements de l'Union européenne de 2004 et 2007, les entreprises ont eu fortement recours aux travailleurs détachés d'Europe de l'est. Ceux-ci sont embauchés par des sociétés de services aux conditions de leur pays d'origine.

En Espagne il existe en revanche une convention collective d'application générale dans l'industrie de la viande précisant le niveau minimal de rémunération et de protection sociale des employés. Le recours à une main d'œuvre étrangère est aussi répandu. Elle est rémunérée au salaire minimum espagnol (748€ brut/mois), mais qui est très inférieur au Smic français (1365€ brut/mois). Des enquêtes auprès d'entreprises, réalisées en 2010, ont permis de réaliser une comparaison des coûts horaires de la main d'œuvre.

En Allemagne, le coût des travailleurs détachés peut tomber à

### Coût de la main d'œuvre dans l'industrie du porc

	All.	Esp.	France
Salaire brut min (€/mois)	Abs	748	1365
Coût H <sup>1</sup> min (€/h)	5	12	16
Coût H <sup>1</sup> max (€/h)	20	18	25
Coût d'élab. <sup>2</sup> (€/kg)	0,05	0,07	0,085

(1) horaire ; (2) d'élaboration, Source : IFIP d'après entreprises

5€/h. En Espagne, le coût horaire minimum dans l'abattage-découpe de porc s'établit à 12€/h contre 16€/h en France. Le coût du travail est supérieur lorsqu'on intègre les autres postes présents dans l'entreprise (administration, service commercial, maintenance...). Finalement, à partir de la simulation d'un atelier d'abattage-découpe identique pour les trois pays, l'étude a fourni une estimation du coût total de la main d'œuvre pour abattre et élaborer un kilo de porc. Ce coût est évalué à 0,05 €/kg en Allemagne, 0,07 €/kg en Espagne et 0,085 €/kg en France, toutes choses égales par ailleurs.

En Allemagne, le salaire industriel moyen figure parmi les plus élevés d'Europe, mais certains types d'emplois ou certains secteurs, comme celui de la viande, ont des rémunérations très faibles. Le phénomène s'est rapidement amplifié après l'élargissement de l'Union européenne en 2004.

Mais face aux réactions nationales et internationales, des entreprises de la viande affichent désormais la volonté de se démarquer de ces pratiques. Des débats sur l'introduction d'un salaire minimum ont eu lieu en 2011. Plusieurs partis politiques dont celui de l'actuel gouvernement y sont favorables. Toutefois, des évolutions de la législation allemande avant les prochaines élections de 2013 paraissent peu probables.

### ADAPTATIONS DES ENTREPRISES

L'impact des écarts de réglementation sur les coûts dans l'industrie de la viande pose finalement la question plus générale de l'harmonisation sociale au sein

de l'Union européenne, dans un marché du porc ouvert et libéral. La Commission européenne est favorable à cette harmonisation pour réduire les distorsions de concurrence et accroître les minimas sociaux. L'intégration des nouveaux Etats membres devraient progressivement combler les écarts de coûts du travail, ce rattrapage pouvant toutefois prendre plusieurs années. Mais face à ces écarts de coût de main-d'œuvre, à côté de ces perspectives politiques, il appartient aussi aux entreprises de rechercher des adaptations afin de rester un acteur majeur de la production et du commerce de produits du porc.

Une plus grande flexibilité du travail, avec des travailleurs temporaires par exemple, permet d'adapter le besoin de main-d'œuvre en fonction de l'activité. Des entreprises comme Vion ou Danish Crown ont délocalisé des activités intenses en main-d'œuvre vers des pays à plus bas salaires, l'Allemagne ou vers l'est de l'Union européenne. Mais l'option belge d'exporter massivement des carcasses en Allemagne n'est peut-être pas une solution d'avenir. Finalement apparaît la tendance déterminante pour l'avenir de l'organisation industrielle avec des économies d'échelle et de l'innovation technologique, comme l'automatisation poussée. Tous les leaders européens l'empruntent, y compris les Allemands. L'industrie française de la viande devrait s'inscrire dans ce mouvement.

D'après « le coût de la main-d'œuvre : effet sur la compétitivité de l'abattage-découpe de porc en Espagne et en Allemagne, décembre 2011 ». Etude IFIP soutenue par Inaporc.